

N° 15/6.23

PRÉAVIS N° 15/4.23

DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 2'900'000.00 TTC POUR LA RÉALISATION DE 2 SALLES D'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE EN SURÉLÉVATION DU BÂTIMENT B2, ASSAINISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DE LA TOITURE DE B2, AU COLLÈGE DE BEAUSOBRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie dans la salle des Pas perdus de l'Hôtel de Ville de Morges le mercredi 19 avril 2023. Elle était composée de Mesdames Emilie BOVET et Béatrice GENOUD, ainsi que de Messieurs Raphaël DE GOUMOENS, Alexandre DE TITTA, Jonathan SCHOPFER, Jean-Bernard THULER et Julien BESUCHET, président-rapporteur.

La commission remercie Madame Laure JATON, Municipale en charge de l'urbanisme, des constructions et de l'espace public, Monsieur Cédric ALBERT, chef de service, et Monsieur Baris KANSU, chef de projet, pour leurs explications et leurs réponses apportées aux questions de la commission.

2 DISCUSSION

Après une présentation du projet proposé suite à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 250'000.00 TTC accordé par notre Conseil en novembre 2021, plusieurs réponses ont été apportées aux interrogations de la commission.

La commission a tout d'abord pu s'assurer que les nuisances pour les élèves durant les travaux allaient être autant que possible évitées, puisque les travaux les plus bruyants sont prévus durant les vacances scolaires.

Quant au recyclage du mobilier des salles de Chanel, le matériel presque neuf installé dans l'une des deux classes actuelles va être démonté et remonté dans l'une des nouvelles salles du site de Beausobre. Le matériel de la deuxième salle de Chanel ne sera pas recyclé, car il s'agit déjà d'un matériel de récupération qui est désormais en bout de vie selon les enseignants.

Finalement, concernant l'accès aux salles pour les personnes à mobilité réduite (PMR), la commission chargée de l'étude s'est étonnée que la pente de la rampe d'accès aux salles par l'extérieur puisse atteindre jusqu'à 10% : c'est au-delà de ce que prévoit la norme demandée des 6%, bien que celle-ci laisse pourtant la possibilité d'aller jusqu'à 10%, lorsque la rampe se trouve à l'extérieur. Le chef de projet espère cependant pouvoir réduire la pente en allongeant un peu la rampe pour atteindre 7 à 8%. Quant au mobilier des salles de classe, la Direction de l'urbanisme, des constructions et des espaces publics précise que les salles d'éducation nutritionnelle (EDN) de l'ancienne école de Chanel et celles aménagées dans l'école provisoire sont utilisées deux fois

par semaine par l'Association solidarité et handicap à satisfaction. Le mobilier prévu dans les nouvelles salles à Beausobre n'est pas adapté à 100% pour des personnes en chaise roulante, mais l'Association susmentionnée a confirmé que ces salles étaient utilisables avec du mobilier standard, tel que demandé par la DGEO. Il serait possible, moyennant un surcoût encore à évaluer, de prévoir un plan de travail avec hauteur adaptable par classe permettant une utilisation optimale par des personnes handicapées.

3 CONCLUSION

Ces salles répondent à un réel besoin pour le Collège de Beausobre et le fait qu'elles soient posées en surélévation sur la toiture existante du bâtiment B2 permet une économie du sol. En plus d'être efficaces sur le plan thermique et acoustique, les modules en bois et paille qui abriteront les salles de classe sont résistants au feu et permettent un montage rapide, adaptable et modulable. Cela signifie qu'ils pourraient facilement être déplacés sur un autre terrain ou une autre toiture dans le cadre d'un futur projet plus global pour le Collège de Beausobre. Les modules sont préfabriqués avec du bois en provenance d'Europe de l'Est, mais les dalles du plafond et le plancher sont en bois suisse.

Le préavis prévoit également des travaux d'assainissement originellement envisagés indépendamment de la surélévation. Ainsi, toute la toiture existante (et pas uniquement la surface de la surélévation), actuellement vétuste, sera assainie dans son ensemble pour bénéficier d'étanchéité et d'isolation améliorées, répondant aux exigences actuelles.

Outre la construction de deux salles de classe, le projet développe plusieurs axes de végétalisation différents. Il renforce le cordon boisé le long de la parcelle, le long du chemin de la Chenailletaz ; un cheminement piéton extérieur a été prévu pour permettre la mise à disposition des salles en dehors des heures scolaires. Les toitures seront généreusement végétalisées, tandis que la surface de toiture directement accessible depuis les salles de classes sera dotée de potagers, à disposition des élèves dans le cadre de leurs cours de cuisine.

De plus, le bâtiment aura son propre système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire (ECS). Il s'agit d'une pompe à chaleur (PAC) air-eau, alimentée en électricité par une installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Pour toutes ces raisons, la commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce projet. Elle émet cependant le vœu que tout soit mis en œuvre pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder aux salles de classe, et ce même en dehors des heures d'ouverture du bâtiment, et que le mobilier soit utilisable par des personnes en chaise roulante.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de CHF 2'900'000.00 TTC pour la réalisation de 2 salles d'éducation nutritionnelle en surélévation du bâtiment B2, l'assainissement et l'aménagement de la toiture de B2, au Collège de Beausobre ;
2. de dire que le montant de CHF 2'900'000.00 sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 96'666.65 par année à porter en compte dès le début de l'utilisation de l'immobilisation

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Julien Besuchet

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 21 juin 2023.

DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

N° : 15/6.23

PRÉAVIS 15 /4.23 – Demande de crédit de construction de CHF 2'900'000.00 TTC pour la réalisation de 2 salles d'éducation nutritionnelle en surélévation du bâtiment B2, assainissement et aménagement de la toiture B2, au collège de Beausobre.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie les 11 et 23 mai afin de se déterminer sur cet objet.

Les commissaires étaient les suivants : Mme Maria-Grazia VELINI, MM. Marc-Emmanuel CRIPPA, Vincent DUC (absent le 23.05), Frédéric EGGENBERGER (absent 23.05), Michael FURHOFF, Pascal GEMPERLI, Laurent GOLAY, John MAURON, Jean-Pierre MORISSETTI, M. Logan ROMANENS (absent le 11.05), M. William SAARBACH et Mme Veronica GASKELL, Présidente-rapporteuse.

Elle remercie M. le municipal David Guarna pour les réponses apportées aux questions complémentaires de la CoFin posées par voie électronique.

Détermination

La CoFin relève un coût de construction par classe beaucoup plus élevé que la moyenne cantonale en milieu urbain (CHF 1.5m vs CHF 1m) et note qu'il s'agit ici de classes à usage spécifique et que le cahier des charges a été étendu par rapport au préavis du crédit d'études (travaux d'assainissement, toiture, consolidation des fondations).

Après avoir pris connaissance du préavis et après clarification auprès de M. le Municipal en charge des finances sur la notion de demande de financement du projet auprès du Comité de direction de l'ASIME, et sachant que l'investissement est inscrit au plan des investissements, la commission des finance s'est déterminée en faveur du préavis par 7 voix « pour » 2 voix « contre » et une abstention.

Pour la Commission des finances
La Présidente
Veronica GASKELL

Annexe :

Ci-dessous la question posée par La CoFin ainsi que la réponse apportée.

Q - Pouvons-nous avoir une clarification sur le "financement du projet" tel que décrit en p.11 du préavis? Le financement du projet a-t-il déjà été sollicité au Comité de direction de l'ASIME ?

R - Le montant du loyer perçu pour les futures classes d'éducation nutritionnelle (si Préavis accepté par le Conseil communal) sera défini lors de la fin du chantier et basé sur le décompte final des travaux, afin de refacturer exactement les amortissements (sur 30 ans) et intérêts (4%) des coûts de construction effectifs des salles de classe. Pour cette raison, le montant ne peut pas être connu aujourd'hui avec exactitude. Il sera perçu dès l'année qui suit la fin des travaux.

Les frais d'exploitation et d'entretien (au forfait) sont eux basés sur les m2 (locaux de type B), soit CHF 142.86/m2/an pour l'exploitation et CHF 35.71/m2/an pour l'entretien.

Le loyer total sera financé par l'ASIME, soit à ~62% par Morges et le solde par les autres communes.